

RAPPORT D'ACTIVITES 2012

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1/ Le Strass 2/ Notre bilan 2012 3/ Notre projet 2013

ACCÉDER AU DROIT ET À LA JUSTICE

1/ Informer et conseiller2/ Accompagner3/ Agir en justice

NOUS MOBILISER

1/ Permanence hebdomadaire

2/ Bulletins du Strass

3/ Nos partenaires en France

4/ Nos partenaires à l'étranger

5/ L'organisation internationale des travailleurSEs du sexe

COMMUNIQUER

1/ Communiqués de presse/Dossiers de presse.

2/ Actions publiques.

3/ Médias.

- Tribunes.
- Interviews.

4/ Auditions.

5/ RDV Lobby.

6/ Conférences/Colloques/Réunions publiques.

7/ Participation à des recherches.

8/ Site internet et réseaux sociaux.

- Site internet du STRASS : très fourni. En cours de réfection.
- Twitter.
- Scoop.it.

RAPPORT FINANCIER

1/ Nos ressources

2/ Nos dépenses

3/ Notre bilan financier 2012

INTRODUCTION

1/ Le Strass

Objectif

Le STRASS ou Syndicat du TRAvail Sexuel existe depuis 2009. Il a été créé par des travailleurSEs du sexe lors des Assises européennes de la prostitution, qui se tenaient alors à Paris, au théâtre de l'Odéon; y étaient rassembléEs des travailleurSEs du sexe, rejointEs par des juristes, des travailleurs sociaux, des sociologues, etc.

En tant que travailleurSEs du sexe, nous considérons que le respect des droits fondamentaux d'une personne est le meilleur moyen de favoriser son émancipation : nous nous battons donc, au sein du STRASS, pour que les travailleurSEs du sexe aient les mêmes droits que toute autre personne et toutE autre travailleurSE. Ce n'est que par cet accès au droit commun que nous pourrons être en mesure de nous défendre contre les abus divers (violences, exploitation, etc.) dont nous pouvons être victimes.

Public visé

Le STRASS défend les droits de touTEs les travailleurSEs du sexe, quels que soient leur genre, leur orientation sexuelle, leur statut administratif, ou le type de travail sexuel qu'ils/elles exercent. Nous somme des prostituéEs (de rue ou indoor), des acteurTRICEs porno, des masseurSEs érotiques, des dominatrices profesionnelles, des opérateurTRICEs de téléphone/webcam rose, des strip-teaseurSEs, des modèles érotiques, des accompagnantEs sexuelLEs, etc.

Nous permettons aux travailleurSEs du sexe de reprendre la parole dans le débat public sur leur activité professionnelle. Nous en avons assez que notre parole soit passée sous silence, au profit d'autres intervenantEs présentéEs comme des spécialistes du sujet (médecins, catholiques et autres moralistes, abolitionnistes...). Nous luttons ainsi contre l'opprobre moral qui nous place soit dans le rôle de victimes, soit dans celui de contre-modèles pour le reste de la société.

Le STRASS accorde une attention particulière aux femmes – en adoptant une position féministe fondée sur le droit de chacune à disposer librement de son corps – et aux migrantEs – en adoptant une position critique à l'égard des politiques migratoires qui les mettent en danger.

Nous informons directement les travailleurSEs du sexe sur leurs droits et comment les faire valoir, en allant à leur rencontre et en mettant à leur disposition, en différentes langues, des fiches pratiques. Nous nous efforçons de les conseiller et de les soutenir dans leurs démarches.

Nous travaillons régulièrement avec d'autres associations, collectifs, ou individuEs afin de leur transmettre nos expertises ou acquérir les leurs, notamment les associations de santé communautaire, de lutte contre le VIH/sida, de défense des droits humains, féministes LCRT, personnalités politiques, etc.

droits humains, féministes, LGBT, personnalités politiques, etc. Nous sensibilisons également l'opinion publique aux réalités du quotidien des travailleurSEs du sexe, notamment à celle de la politique menée par la France contre les travailleurSEs du sexe, en particulier ses effets catastrophiques sur nos droits fondamentaux et sur les libertés individuelles en général.

Revendications

Nous revendiquons l'application du droit commun à touTEs les travailleurSEs du sexe. À ce jour, la législation française est particulièrement discriminatoire à l'égard des travailleurSEs sexuelLEs que sont les prostituéEs (de rue ou indoor), en conséquence de la politique prohibitionniste menée par la France.

Nous luttons pour la reconnaissance de toute forme de travail sexuel, contre sa prohibition, car toutes les dispositions répressives qui entravent son exercice ont pour conséquence de maintenir les travailleurSEs du sexe dans l'insécurité et le non-droit. Nous luttons pour que les travailleurSEs du sexe aient accès aux mêmes droits et aux

mêmes protections sociales que les autres travailleurSEs (sécurité sociale, retraite, etc.).

Nous exigeons que les travailleurSEs du sexe, en particulier étrangères et en situation irrégulière, soient efficacement protégées contre le travail forcé, la servitude et l'esclavage ainsi que la traite à ces fins, en application du droit commun. Les enfants doivent également être effectivement protégés contre l'exploitation sexuelle, et toute forme de travail forcé.

Dans le cadre de notre combat contre la criminalisation du travail sexuel, nous nous battons notamment pour l'abrogation du délit de racolage public. Depuis 2003, les travailleurSEs du sexe s'exposent à 2 mois d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende en cas de racolage public, qu'il soit actif ou passif. Cette infraction est non seulement appliquée de manière arbitraire par les forces de police – toute travailleurSe du sexe se trouvant sur la voie publique est considéréE comme unE délinquantE - mais elle a en outre pour effet de nous isoler (notamment des structures d'aide et de prévention), de nous précariser et de nous rendre plus vulnérables aux infections sexuellement transmissibles, au VIH, et aux violences et abus de toute sorte.

Nous réclamons la disparition du code pénal des dispositions sanctionnant spécifiquement le « proxénétisme ». Censées nous protéger des exploiteurs, ces dispositions font surtout obstacle à l'exercice de la prostitution en nous refusant la possibilité de nous organiser (en nous empêchant, par exemple, de partager un lieu de travail) ou de bénéficier d'une quelconque aide extérieure. Ces dispositions ont également pour conséquence de nous isoler toujours plus du reste de la population, en permettant d'accuser de proxénétisme toute personne bénéficiant de nos revenus, y compris les membres de notre famille ou nos amis, à moins de prouver que leur train de vie correspond à leurs ressources.

Enfin, nous nous opposons fermement au projet de pénalisation de nos clientEs. La loi permet déjà de sanctionner les atteintes ou agressions sexuelles ainsi que les personnes ayant recours aux services d'une personne mineure, des personnes particulièrement vulnérables ou des victimes de travail forcé ou de traite. Aller plus loin en sanctionnant les clients des travailleurSEs du sexe majeurEs, en l'absence de tous abus ou violence, portera non seulement une atteinte inacceptable à notre liberté sexuelle mais aura aussi pour effet de nous précariser, nous marginaliser, et nous rendre ainsi plus vulnérables aux infections sexuellement transmissibles, au VIH, et aux violences et abus de toute sorte. Nous rejetons l'idée selon laquelle nous ne serions, par principe, que des victimes qu'il faudrait sauver, ce contre notre gré. Peuvent adhérer au STRASS les travailleurSEs du sexe (adhésion en tant que membre actif/ve) et leurs alliéEs (adhésion en tant que membre sympathisantE). Cependant, seulEs lés membres actifVEs peuvent être éluEs au conseil d'administration, nomméEs en tant que porte-paroles, et avoir le droit de vote, ceci afin que l'orientation politique du syndicat reste bien celle décidée par les travailleurSEs du sexe elleux-mêmes En ce qui concerne le fonctionnement du STRASS, c'est l'Assemblée Générale (composée des membres actifVEs) qui élit les membres du Conseil d'Administration, qui lui-même nomme les porte-paroles, sur candidature de celleux-ci. Au delà des membres du Conseil d'administration et de nos porte-paroles, des travailleurSEs du sexe assument un rôle de « référentes locales », nous communiquant régulièrement un état des lieux, notamment de la répression, dans leurs zones géographiques respectives.

Le STRASS est exclusivement composé de bénévoles, en dehors de deux juristes salariées à mi-temps.

2/ Notre bilan 2012

L'année 2012 a été marquée par différentes dynamiques, à la fois positives et négatives, de sorte que le bilan apparaît mitigé: d'une part, une répression croissante, avec en parallèle, des discours abolitionnistes/prohibitionnistes de plus en plus présents; d'autre part, de plus en plus de travailleurSEs du sexe prennent la parole dans le débat public, et nous contactent dans le but de se mobiliser pour défendre leurs droits; enfin, nous avons en 2012 fortement développé et renforcé nos partenariats avec nos alliéEs, tant au niveau national qu'international.

Au niveau national, le changement de gouvernement était attendu avec impatience par les travailleurSEs du sexe, qui espéraient que l'arrivée du Parti Socialiste au pouvoir entraînerait une rupture avec les politiques répressives menées par la droite les

années précédentes. Hélas, il n'en a rien été, au contraire : à Lyon, Bordeaux, Paris, pour ne citer que ces villes, les travailleurSEs du sexe ont été harceléEs tout au long de l'année par les forces de l'ordre, soit en vertu de la loi sur le racolage, soit en vertu d'arrêtés municipaux interdisant le stationnement des camionnettes.

À peine le nouveau gouvernement élu, une des premières annonces de la Ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, concernait sa volonté de «faire disparaitre » la prostitution, et son intérêt pour l'idée de pénaliser les clients. Cette annonce, couplée à la nomination à divers postes de personnes connues pour leur positions prohibitionnistes à l'égard du travail sexuel, et à une présence médiatique de plus en plus importante d'associations prohibitionnistes ont été très mal perçues par les travailleurSEs du sexe : les annonces publiques du gouvernement ont en effet laissé peu d'espoir à une possible amélioration de notre situation, et ne nous font que craindre toujours plus quant à nos possibilités d'accéder à nos droits fondamentaux dans les années à venir.

En contrepartie, cette stigmatisation accrue a semble-t-il incité les travailleurSEs du sexe à se mobiliser et à faire entendre leurs voix dans le débat public. Nombre d'entre elles nous ont en effet contacté, pour nous faire part de leurs inquiétudes face à ces discours, et nous demander comment agir pour tenter d'inverser cette tendance. Durant les périodes où le sujet fut très abordé dans les médias, le STRASS ayant été sollicité à de nombreuxSEs reprises pour des interventions, que ce soit dans la presse écrite, à la radio, ou à la télévision, de nombreuxSEs travailleurSEs du sexe ont ainsi découvert notre existence et nous ont contacté par la suite, afin d'établir un contact avec nous, nous poser diverses questions concernant leurs droits, se renseigner sur nos actions, etc. Plusieurs personnes nous ont ainsi rejointEs et sont devenues militantEs actives.

Parallèlement, nous avons continué, dans la mesure de nos forces disponibles, à aller à la rencontre des travailleurSEs du sexe, en faisant des tournées sur les lieux de prostitution ou en envoyant des messages aux escortes via les annuaires d'annonce. Ces démarches de notre part sont généralement très bien accueillies, les travailleurSEs du sexe étant souvent isolées de toute structure pouvant les renseigner et ne sachant souvent pas vers qui se tourner pour poser des questions quant à leurs droits en tant que travailleurSEs. Ces prises de contact sont cependant très difficiles à réaliser pour une structure ne reposant que sur des bénévoles, car elles demandent un investissement en temps et en énergie assez conséquent. De plus, les restrictions concernant la possibilité d'envois massifs de messages aux escortes, et l'impossibilité de collaborer avec les sites internet, considérés par la loi comme proxénètes, sont autant d'entraves à l'efficacité de ces actions.

Malgré ces difficultés, l'embauche de deux juristes à mi-temps a notamment permis d'accroître l'efficacité du STRASS en termes de services à offrir aux travailleurSEs du sexe: fiches pratiques concernant leurs droits (déclinées par thèmes décidés en fonction des question les plus fréquentes que nous posent les travailleurSEs du sexe, et traduites en plusieurs langues), accompagnement juridique, constitution d'un réseau d'avocats prêts à intervenir pour défendre les droits des travailleurSEs du sexe. etc.).

Enfin, l'initiative de la sénatrice Esther Benbassa de faire abroger le délit de racolage, même si sa première tentative de mettre la proposition de loi a l'ordre du jour a dû être reportée à 2013, a été très appréciée et nous a rassuréEs quant à la possibilité de faire évoluer les choses en notre faveur : malgré une tendance générale à la prohibition. CertainEs éluEs semblent véritablement intéressées par l'évolution de notre situation et semblent prêtes à porter nos revendications.

Nous avons également approfondi nos relations avec diverses associations qui travaillent quotidiennement avec des travailleursEs du sexe, notamment migrantes: dans ce cadre, nous avons pu servir de levier à leur prise de parole, et les aider à dénoncer la répression dont elles étaient victimes.

Le renouvellement du financement des deux postes de juristes à mi-temps nous permettra d'approfondir notre projet juridique: rédaction de nouvelles fiches juridiques, traduction de celles existant déjà, soutiens individuels à des travailleurSEs dans le cadre de démarche administratives ou d'actions en justice, renforcement du réseau d'avocats, formations locales afin de favoriser la connaissance de leurs droits par les travailleurSEs du sexe, etc.

Nous comptons également, grâce à l'arrivée de nouveaux et nouvelles militantEs en 2012, faire plus de tournées de rues et consacrer plus de temps à la diffusion d'informations aux travailleurSEs du sexe via Internet.

Nos partenariats avec les autres associations, qui seront également plus développés, nous permettrons d'établir des liens plus solides avec certaines communautés de travailleurSEs: nous envisageons par exemple de donner des cours de français aux travailleurSEs chinoises, afin de leur permettre de mieux se défendre face aux forces de l'ordre qui abusent particulièrement de leur vulnérabilité et notamment du fait qu'elles ne parlent pas français.

Sur le plan politique, nous comptons bien évidemment continuer à nous mobiliser afin de faire entendre notre opposition face aux projets de répression qui nous visent; nous espérons que la proposition de loi de Mme Benbassa visant à abroger le délit de racolage sera adoptée par l'Assemblée Nationale, comme elle l'a été par le Sénat. La prochaine mise en ligne de notre nouveau site permettra également aux travailleurSEs du sexe de trouver plus aisément les documents et ressources qui leurs sont utiles.

En ce qui concerne nos outils de communications d'ailleurs, nous avons au cours de l'année 2012 eu plusieurs idées que nous espérons parvenir à concrétiser durant l'année 2013, notamment: la création d'une émission de radio (mensuelle), animée par des travailleurSEs du sexe, la création d'enregistrement vidéos faisant le point sur certaines thématiques.

Enfin, nous espérons développer l'autonomie des antennes locales du STRASS, avec à terme l'objectif que chaque antenne soit en mesure de tenir des permanence, d'apporter soutien et accompagnement (notamment juridique), et de pouvoir créer des mobilisations afin de dénoncer la répression.

ACCÉDER AU DROIT ET À LA JUSTICE

Le Strass a été créé en vue, notamment, de mettre fin aux abus et violences subis par les travailleurSEs du sexe. Parmi ces abus et violences, on trouve :

 des actes de discrimination, se traduisant par le déni de nos droits fondamentaux tels que définis par le droit commun, national comme international;

des atteintes portées à nos biens, comme le vol ou l'extorsion de fonds;

 des agressions physiques ou sexuelles, trop souvent laissées impunies en raison soit de nos craintes de porter plainte (effet direct de notre répression et stigmatisation), soit de la résistance des autorités répressives à poursuivre et sanctionner de tels faits;

 notre arrestation ou détention arbitraires par la police, pouvant aboutir à des sanctions pénales injustifiées ou disproportionnées ou, quand nous sommes étrangères et en situation administrative précaire, à des mesures d'éloignement du territoire français susceptibles de mettre en danger notre intégrité physique ou le respect de nos droits;

notre soumission à un travail forcé, une forme de servitude ou d'esclavage ou la

traite à l'une de ces fins.

Le Strass est convaincu que, pour prévenir la commission de tels actes et garantir, lorsqu'ils sont commis, l'accès à la justice de toutE travailleurSE du sexe, il convient de donner à chacunE d'entre nous les moyens de résister à de tels abus ou violences et, le cas échéant, de saisir de manière effective la justice.

C'est pourquoi, en 2011, le Strass a élaboré un projet juridique visant à :

- informer les travailleurSEs du sexe sur le droit qui leur est applicable, leurs droits et comment les faire valoir, en mettant à leur disposition des fiches pratiques thématiques traduites en différentes langues;

 offrir, dans la mesure du possible, conseils et orientation aux travailleurSEs du sexe qui contactent le Strass concernant leur situation, que ce soit par téléphone, par e-mail ou à l'occasion de ses permanences hebdomadaires;

- former les travailleurSEs du sexe sur le droit en vigueur, leurs droits et comment les faire valoir afin qu'elles soient en mesure d'informer, conseiller et orienter au mieux leurs pairEs, où qu'elles se trouvent sur le territoire et quelle que soit la langue qu'elles parlent;

- soutenir les travailleurSEs du sexe dans leur accès au droit et à la justice, y compris en se constituant partie civile à leur côté en cas de procès lorsque l'issue de leur dossier présente un enjeu pour l'ensemble d'entre nous. Peu importe que le ou la travailleurSE du sexe concernée soit membre ou non du Strass ; par contre, la démarche politique du Strass lui est soigneusement présentée afin de s'assurer de son adhésion à celle-ci;

recueillir et mettre à disposition des travailleurSEs du sexe, et des juristes ou travailleurs sociaux qui les accompagnant dans leurs démarches, l'ensemble des décisions de justice susceptibles de les aider à défendre efficacement leurs

droits ou de les encourager à le faire.

Avec le soutien financier de Mama Cash - une fondation néerlandaise encourageant les femmes et transgenres à s'organiser pour défendre elles-mêmes leurs droits -, deux juristes ont pu être embauchées par le Strass à partir du 1er juin 2012. L'une est spécialisée en droit privé, y compris en droit pénal et en particulier dans le domaine du travail forcé, de la servitude, de l'esclavage et de la traite à ces fins ; l'autre est spécialisée en droit public, en particulier en droits fondamentaux et droit des étrangers.

Ainsi, au cours du 2nd semestre de l'année 2012, des fiches pratiques thématiques ont été élaborées et diffusées en plusieurs langues ; des travailleurSEs du sexe - quels que soient leur genre, leur âge, leur nationalité, la nature ou les conditions du travail sexuel exercé - ont pu trouver conseils et soutien juridiques auprès du Strass ; et le Strass a recueilli nombre de décisions de justice méritant d'être largement diffusées auprès des travailleurSEs du sexe en vue d'obtenir le respect de leurs droits.

Cependant, les fonds versés ont permis au Strass d'engager ces deux juristes seulement à mi-temps et pour 8 mois. Seules salariées du Strass, elles ont en outre, de fait, accompli les tâches administratives et financières annexes à ce projet. Par conséquent, il n'a pas été possible, en 2012, de mettre en place l'ensemble du projet juridique ci-dessus défini ; la mise en place de sessions de formation juridique a dû être repoussée. De plus, l'actuel site Internet du Strass s'est révélé inadapté à la mise en ligne des décisions de justice recueillies.

Pour 2013, le Strass s'est donc fixé pour objectifs non seulement de péréniser les deux postes de juriste en trouvant les fonds nécessaires pour les embaucher à mi-temps mais sur 12 mois, mais aussi de les soulager des tâches administratives et financières liées à la mise en oeuvre de ce projet. La nécessaire refonte du site Internet du Strass (actuellement en cours) afin d'en faire un outil plus fonctionnel facilitera aussi l'accès aux fiches pratiques mises à disposition par le Strass ainsi qu'aux décisions de justice recueillies (et anonymisées).

1/ Informer et conseiller

Fiches pratiques mises à disposition et diffusées en 2012

Entre juin et décembre 2012, les fiches pratiques suivantes ont été rédigées et diffusées en plusieurs langues (cf. annexes):

- **Essentiel**: cette fiche présente de la manière la plus simple et la plus synthétique possible l'état du droit français concernant l'exercice d'un travail sexuel qualifiable de prostitution; elle est disponible en français, en anglais, en espagnol, en portugais et en roumain.
- Vos droits: cette fiche rappelle quel est le droit applicable aux travailleurSEs du sexe considérées comme exerçant la prostitution et quels sont leurs droits en cas d'arrestation, de garde à vue, d'agression, de proxénétisme ou de traite; elle est disponible en français, en anglais, en espagnol, en bulgare et en roumain.
- **Racolage public**: cette fiche explique quels sont les droits des travailleurSEs du sexe suite à une interpellation, abusive ou non, pour racolage public; elle est disponible en français, en anglais et en roumain.
- **Stationnement**: cette fiche reprend les principales contraventions auxquelles les travailleurSEs du sexe exerçant leur activité à l'aide d'un véhicule peuvent être confrontées et les arguments qu'elles peuvent soulever pour les contester; elle est disponible en français, en anglais et en espagnol.
- Demander une protection internationale: cette fiche s'adresse aux travailleurSEs du sexe migrantEs qui souhaitent demander asile à la France, en particulier lorsque les persécutions qu'elles craignent en cas de retour dans leur pays sont liées d'une manière ou d'une autre à l'exercice d'un travail sexuel; elle est disponible en français et en anglais.
- **EscortEs**: cette fiche s'adresse aux travailleurSEs du sexe exerçant sur internet. Elle aborde les spécificités juridiques du travail sexuel sur internet. Elle n'est pour le moment disponible qu'en français.

Chacune des ces fiches pratiques a été diffusée auprès des travailleurSEs du sexe par le Strass ou par les associations partenaires soit sous format papier (sur leurs lieux d'exercice du travail sexuel, à l'occasion de manifestions ou de réunions), soit sous format électronique (par mise à disposition sur le site Internet du Strass ou par emailing, y compris via les sites d'escortEs). Notons que les comptes créés par le Strass sur les sites d'escortEs afin de diffuser de telles informations tendent à être rapidement fermés par leurs administrateurs (sans pouvoir en être certains, nous pensons que la raison est l'envoi d'un nombre trop important de messages simultanément).

Pour 2013, le Strass s'efforcera de faire traduire en davantage de langues les fiches pratiques déjà diffusées, en particulier en espagnol, en portugais, en chinois, en bulgare et en roumain. Une partie des fonds du Strass y est dédiée. De plus, de nouvelles fiches pratiques ont été ou seront élaborées afin de porter sur d'autres

thèmes, notamment:

les particularités du droit applicable aux escortEs travaillant via Internet (déià

comment se déclarer auprès des services des Impôts et de l'Urssaf en tant que travailleurSE du sexe et quels droits et obligations cela entraîne-t-il pour elles (déjà en ligne) ; la sécurité sociale (déjà en ligne) ;

la retraite :

- les mesures d'éloignement auxquelles sont exposéEs les migrantEs et les voies de recours à leur disposition;
- les différentes voies de régularisation du séjour des migrantEs en situation administrative irrégulière;
- le travail forcé, la servitude, l'esclavage et la traite à ces fins ;

la protection de l'enfance.

Conseils juridiques ponctuels

Avant que deux juristes ne soient engagées par le Strass et depuis sa création en 2009, nous étions déjà régulièrement sollicités par des travailleurSEs du sexe cherchant conseil en cas d'abus ou de violence ou concernant la procédure à suivre pour déclarer leur activité auprès des services des Impôts et de l'Urssaf. Il s'agissait alors essentiellement de les orienter vers les permanences juridiques proposées par d'autres associations locales, des avocats de confiance ou les lieux où sites Internet susceptibles de fournir les informations recherchées ou bien d'envisager ensemble quelles actions politiques pourraient faire connaître ces abus ou violences ou aboutir à une amélioration de la situation.

Depuis le 1er juin 2012 et l'embauche de deux juristes, le Strass a pu donner plus directement des conseils juridiques non seulement aux travailleurSEs du sexe nous sollicitant par téléphone, e-mail ou lors de nos permanences hebdomadaires, mais aussi aux associations partenaires défendant également les droits des travailleurSEs du sexe. Ne disposant toutefois pas des ressources nécessaires pour ouvrir un dossier suite à chaque demande, prise dans sa globalité et sur le long terme, ces conseils se sont généralement traduits par la présentation du droit en vigueur, des différentes options qui s'offraient à le ou la travailleurSE du sexe concernée, les avantages et inconvépients de chacune de ces options, les associations et institutions compétentes et les démarches à suivre. Le choix des thèmes abordés dans les fiches pratiques du Strass a largement été influencé par la fréquence des questions posées au Strass lors de ces échanges.

En 2012, le Strass a continué à être essentiellement sollicité sur deux thèmes : d'une part, les démarches à suivre pour déclarer son activité auprès des services fiscaux et de l'Urssaf ainsi que les conséquences d'une telle démarches et, d'autre part, les abus et violences subis par des travailleurSEs du sexe.

En 2012, les formes d'abus et de violences concernées ont été, principalement :

l'arrestation et la détention arbitraires de travailleurSEs du sexe au prétexte de la commission de l'infraction de racolage public, accompagnées ou non de violences policières :

le harcèlement policier des travailleurSEs du sexe dans certaines zones géographiques par l'application abusive d'arrêtés municipaux ou préfectoraux réglementant la circulation et le stationnement des véhicules motorisés;

la prise illégale d'empreintes génétiques à l'occasion d'une garde à vue fondée

sur l'infraction de racolage public; l'absence de protection offertes à des enfants se trouvant sur des lieux de prostitution malgré leur signalement aux services de la protection de l'enfance ou à la Brigade de protection des mineurs par des travailleurSEs du sexe présentEs sur les lieux;

la soumission de travailleurSEs du sexe à un travail sexuel contre leur gré, ou la tentative de le leur imposer, par un groupe organisé ou un individu isolé,

appartenant ou non à leur entourage proche;

l'agression physique (en particulier la tentative de meurtre) ou sexuelle (en particulier le viol) de travailleurSEs du sexe, y compris par des représentants des forces de l'ordre dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions;

l'extorsion de fonds, y compris par des policiers;

le déni du droit de déposer plainte en cas d'abus ou de violence;

le déni du droit d'asile des migrantEs contraintEs à exercer un travail sexuel à leur arrivée en France et craignant des représailles en cas de retour dans leur pays, suite à leur fuite ou à la dénonciation de leurs agresseurs ; le déni du droit au séjour des migrantEs victimes d'abus ou de violences alors

qu'une procédure pénale est en cours et que leur éloignement du territoire français les priverait de tout accès effectif à la justice; le déni du droit au séjour en principe reconnu aux migrantEs qui coopèrent avec la police ou la justice dans des affaires de proxénétisme ou de traite à cette fin (article L. 316-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)

les ménaces proférées par certains producteurs et réalisateurs de films pornographiques lorsque des travailleurSEs du sexe ont relevé et contesté la violation du droit du travail à leur égard et le non-respect de leur droit à l'image.

Si le Strass a généralement été directement sollicité par les travailleurSEs du sexe elles-mêmes, nous avons également été contactéEs par d'autres associations amenées à défendre leurs droits, en tant que travailleurSEs du sexe, prostituéEs ou migrantEs. Ainsi, en 2012, le Strass a été contacté par des juristes ou travailleurs sociaux travaillant pour plusieurs associations, partageant ou non les positions politiques du STRASS, pour discuter de difficultés juridiques récurrentes ou de dossiers individuels:

Cabiria, association communautaire défendant les droits des travailleurSEs du sexe (Lyon);

Cimade – coordination Femmes, association défendant les droits des migrantEs (Paris):

Diagonale, association de lutte contre le Sida (Juvisy sur Orge);

Foyer AFJ, appartenant au réseau Ac.Sé et accueillant des victimes de travail forcé, de servitude, d'esclavage ou de traite à cette fin (Paris);

Gisti, association défendant les droits des migrantEs (Paris);

Griselidis, association communautaire défendant les droits des travailleurSEs du sexe (Toulouse) ; IPPO, association défendant les droits des prostituéEs (Bordeaux) ;

- Les Amis du Bus des femmes, association communautaire défendant les droits des prostituéEs (Paris);
- Les Lucioles, mission associative défendant les droits des prostituéEs (ALC -
- Nice); Lotus Bus, mission associative défendant les droits des prostituéEs chinoises

Lorsque le Strass a ainsi été sollicité, plusieurs types de réponse ont pu être donnés :

- un conseil juridique ponctuel avec, le cas échéant, une orientation vers d'autres interlocuteurs;
- la constitution de partie civile du Strass, en soutien de l'action en justice engagée par le ou la travailleurSE du sexe concernéE;
- l'ouverture d'un dossier par le service juridique du Strass, impliquant l'accompagnement du ou de la travailleurSE du sexe concernéE dans l'ensemble de ses démarches ou, à minima, la prise en charge d'un aspect du dossier en coordination avec les différents acteurs intervenant à ses côtés;
- une réflexion commune sur d'autres modes d'intervention que juridiques, en particulier médiatiques ou politiques en cas d'abus ou de violences récurrents, et la mise en œuvre de ces actions.

2/ Accompagner

En 2012, suite à un premier contact avec unE travailleurSE du sexe (par téléphone, email ou lors d'une permanence hebdomadaire), après nous avoir directement sollicités ou nous avoir été présentéEs par une personne l'accompagnant dans ses démarches, le service juridique du Strass a ouvert une dizaine de dossiers d'abus ou violences, concernant en particulier:

la tentative de meurtre sur une travailleuse du sexe bulgare par un client

éconduit:

le viol d'une travailleuse du sexe française par des policiers en uniforme, connaissant son activité, après son arrestation sur la voie publique;

le viol avec violences, par un faux client et ses complices, d'une travailleuse du sexe chinoise;

l'exercice, par une migrante de nationalité nigériane, d'un travail sexuel contre son gré à son arrivée sur le territoire français après avoir été trompée sur la finalité de son voyage;

l'extorsion, avec menaces ou violences, des fonds gagnés par une travailleuse

du sexe argentine et une escorte française; la violation du droit du travail et du droit à l'image d'acteurs et actrices pornographiques français par certains producteurs et réalisateurs de films classés X, et les menaces proférées à leur encontre en cas de protestations ;

l'arrestation et la détention arbitraires d'une travailleuse du sexe chinoise, fondées sur l'infraction de racolage public alors qu'elle sortait simplement d'un supermarché avec ses courses, accompagnée d'un ami.

L'accompagnement juridique offert à chacune des travailleurSEs concernéEs a varié selon qu'il était question de poursuivre des démarches déjà engagées ou de les initier, en coordonnant les actions du Strass avec celles des autres intervenants impliqués (avocats, associations, foyers, etc.). En 2012, cet accompagnement a pris plusieurs formes:

Accès au droit : nous avons pris soin d'informer chacunE des travailleurSEs du sexe concernéEs sur le droit applicable aux faits subis, leurs droits et les voies

de recours s'offrant à elles pour les défendre :

Garantie du droit de déposer plainte : nous avons recueilli les faits d'abus ou de violence subis par certainEs des travailleurSEs du sexe concernéEs, avant de communiquer leur plainte directement au procureur de la République, afin de leur éviter de subir un éventuel second préjudice au poste de police ou de gendarmerie (déni des faits, déni du droit de déposer plainte, humiliations, etc.) et ainsi leur permettre de se constituer partie civile 3 mois plus tard ; nous avons ensuite veillé à l'aboutissement de leur plainte (demande d'aide juridictionnelle, constitution de partie civile, échanges avec leur avocat);

Garantie du droit d'être indemnisé: quand cela s'est avéré possible pour elles, nous avons rappelé à certainEs des travailleurSEs du sexe concernéEs leur droit de saisir la Commission d'indemnisation des victimes d'infraction (CIVI) pour obtenir indemnisation de leur préjudice en l'absence de procès pénal (lorsque, par exemple, elles excluent de saisir le juge pénal par crainte de représailles) ou bien avant ou après son issue ; nous avons ensuite accompagné certaines dans leurs démarches pour saisir la CIVI (demande d'aide juridictionnelle, échanges

avec leur avocat)

Protection contre une mesure d'éloignement: l'accompagnement des migrantes concernées a impliqué de s'assurer qu'aucune mesure d'éloignement du territoire français ne vienne les priver de leur accès à la justice ou les exposer à de nouveaux abus ou violences ; individuellement ou en coordination avec d'autres intervenants (associations, foyers, avocats), nous nous sommes donc préoccupés de la régularisation du séjour des migrantes concernées (demande d'asile, demande de titre de séjour, contestation d'une mesure d'éloignement).

Dans ce cadre, le Strass a été amené à coopérer avec différents intervenants associatifs, tels que:

Foyer AFJ, appartenant au réseau Ac. Sé et accueillant des victimes de travail forcé, de servitude, d'esclavage ou de traite à cette fin (Paris);

Gisti, association défendant les droits des migrantEs (Paris);

IPPO, association défendant les droits des prostituéEs (Bordeaux)

Les Amis du Bus des femmes, association communautaire défendant les droits des prostituéEs (Paris);

Les Lucioles, mission associative défendant les droits des prostituéEs (ALC -Nice);

Lotus Bus, mission associative défendant les droits des prostituéEs chinoises (Médecins du Monde - Paris);

PAV 75, association d'aide aux victimes d'infractions (Paris).

3/ Agir en justice

Depuis sa création en 2009 et jusqu'à la création du service juridique du Strass le 1er juin 2012, nous n'avions engagé qu'une seule action en justice pour obtenir la

reconnaissance et la condamnation de propos diffamatoires proférés contre le Strass et ses membres par Henriette Zoughebi, militante abolitionniste vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France.

Le 25 février 2010 sur son blog www.unmondeenpartage.fr puis le 1er mars 2010 sur le site Internet de l'Humanité, elle avait critiqué la prochaine tenue des assises 2010 de la prostitution au Sénat en écrivant: « Nous pouvons remercier Sarkozy d'avoir offert aux proxénètes, déguisés en prostitués ou en alliés de prostituées, une clé magique qui leur ouvre toutes les portes, notamment celles du Sénat. » Selon nous, par ces mots, elle accusait de proxénétisme tant le Strass, co-organisateur des assises, que l'ensemble des travailleurSEs du sexe en étant membres. Le 17 février 2011, le Tribunal de grande instance de Paris a donné raison au Strass : Henriette Zoughebi a été condamné à nous verser 1 € symbolique de dommages-intérêts, à supprimer les propos litigieux et à nous verser 1 500 € afin de couvrir nos frais de justice. Le 14 décembre 2011, Henriette Zoughebi ayant interjeté appel, la Cour d'appel de Paris a réexaminé l'affaire: la Cour d'appel a confirmé qu'elle avait bel et bien porté atteinte à l'honneur ou à la considération des membres du Strass et l'a condamnée à verser 500 € supplémentaires au Strass afin de couvrir les frais de justice engagés en appel.

Affaire Strass contre Henriette Zoughebi

Extrait du jugement rendu par le Tribunal de grande instance de Paris le 17 février 2011 (affaire n° 1013808066)

Selon le Tribunal de grande instance de Paris, en assimilant expressément ceux qui se réuniraient au Sénat pour participer aux assises de la prostitution du 24 mars 2010, Henriette Zoughebi « a délibérément abandonné le libre débat d'idées pour y préférer l'attaque personnelle en vue non de contester l'opinion adverse mais de discréditer ceux qui la profèrent.

Le recours à une accusation de proxénétisme, laquelle fait référence à un fait précis pénalement sanctionné, est évidemment de nature à porter atteinte à l'honneur et à

la considération de ceux qui sont ainsi visés.

C'est à juste titre que l'association STRASS qui, de toutes les associations ayant participé à l'organisation de ces assises, paraît une des seules à réunir exclusivement ou principalement, conformément à son objet social, des prostitué(e)s, s'estime principalement visée par l'attaque, même si elle n'est pas expressément nommée, dès lors qu'elle est identifiable au moins pour le cercle des personnes intéressées par le sujet ou suivant les débats publics auxquels ils donnent lieu, au titre desquels le STRASS est fréquemment cité.

... Les imputations diffamatoires étant, de droit, réputées faites avec intention de nuire, et ne pouvant, le cas échéant, être justifiées que si leur auteur établit sa bonne foi, en prouvant qu'il a poursuivi un but légitime, étranger de toute animosité personnelle, et qu'il s'est conformé à un certain nombre d'exigences, en particulier de sérieux des éléments susceptibles d'accréditer ses dires et de prudence dans l'expression, la prévenue qui n'invoque au soutien de sa sortie aucun élément susceptible de lui conférer crédit, sera retenue dans les liens de la prévention.

... Par ces motifs, le tribunal...

- déclare Henriette... Zoughebi coupable de diffamation publique envers un particulier, en l'espèce l'association... STRASS, la condamne à la peine d'amende de cinq cents euros $(500\,\text{€})$,
- ... déclare l'association...STRASS recevable dans sa constitution de partie civile,
- condamne Henriette... Zoughebi à payer à l'association... STRASS... 1 € à titre de dommages-intérêts,
- ordonne à Henriette... Zoughebi de supprimer dans son texte mis en ligne le 25 février 2010 sur le blog accessible à l'adresse <u>www.unmondeenpartage.fr</u>, intitulé « Plus de pornographie à l'Assemblée mais des <u>assises</u> de la Prostitution au Sénat » les mots suivants : « aux proxénètes, déguisés en prostitués ou en alliés des prostitués »,
- condamne Henriette... Zoughebi à payer à l'association... STRASS... 1 500 € sur le fondement de l'article 475-1 du code de procédure pénale. »

Depuis le 1er juin 2012 et le recrutement de deux juristes, le Strass a non seulement accompagné des travailleurSEs du sexe victimes d'abus ou de violences dans leur accès à la justice mais est également lui-même intervenu au côté de deux d'entre elles dans le cadre d'un procès pénal, afin de défendre l'intérêt collectif des travailleurSEs du sexe, en soulignant en particulier le caractère discriminatoire des faits commis. En 2012, la première constitution de partie civile du Strass, dans une affaire concernant des actes de violence, vol et séquestration commis sur une escorte, a été jugée recevable par le juge pénal, reconnaissant par là la légitimité du Strass à défendre l'intérêt collectif des travailleurSEs du sexe.

Certains dossiers suivis par le Strass en 2012 donneront lieu à des actions en justice en 2013, dans le cadre desquelles le Strass sera amené à se constituer à nouveau partie civile au côté de plusieurs travailleurSEs du sexe, devant le juge pénal ainsi que devant le conseil de prud'homme.

D'autres dossiers suivis en 2012 pourront donner lieu à des actions en justice du Strass plus tard, en particulier à l'occasion de la saisine de la Cour européenne des droits de l'homme pour la violation par la France de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En effet, la France ne respecte pas cette Convention internationale et peut être condamnée pour cela lorsqu'elle éloigne de son territoire unE travailleurSE du sexe migrantE et victime de traitements inhumains ou dégradants, de torture, de travail forcé, de servitude, d'esclavage ou de détention arbitraire, dès lors que son éloignement rend ineffectif son accès à la justice. Le Strass souhaite, de cette façon, obtenir la reconnaissance d'un droit au séjour des migrantEs victimes de tels abus ou violences, seul à pouvoir garantir leur accès effectif à la justice et la fin de l'impunité patente de tels actes.

Décisions rendues en 2012

Dans une première affaire, quatre policiers en uniforme et en exercice ont interpellé en 2010 sur la voie publique niçoise une travailleuse du sexe, connue d'eux pour son activité, afin d'obtenir d'elle des rapports sexuels sous la menace, pour trois d'entre eux, dans le fourgon de police et sans que le quatrième policier ne s'y soit opposé. Rappelons qu'un rapport sexuel obtenu sous la menace est constitutif d'un viol passible de 15 ans de réclusion criminelle; cette peine est élevée à 20 ans lorsque l'auteur n'a pas agi seul ou a abusé de l'autorité que lui confère ses fonctions, ce qui était le cas en l'espèce. Il s'agissait donc d'actes d'une extrême gravité. Pourtant, la Cour d'assises de Nice les a acquittés tous les quatre en décembre 2011, alors que le ministère public avait appelé à leur sanction. Le Parquet interjeta lui-même appel face à ce déni de justice évident. La travailleuse du sexe concernée interjeta également appel et contacta le Strass à cette occasion. A ce stade de la procédure, le Strass n'avait cependant plus la possibilité de se constituer partie civile à ses côtés pour intervenir lors du procès et mettre en lumière le contexte et les conséquences des viols commis par ces fonctionnaires de police. A la place, le Strass a pris soin de mettre par écrit sa position et de la communiquer à son avocat qui en a fait lecture lors du procès qui s'est tenu en novembre 2012 à Lyon. Le Strass s'est également assuré de la présence de certainEs de ses membres pour soutenir la travailleuse du sexe tout au long de ce nouveau procès. Cette fois, seul le policier ayant quitté le fourgon au moment des faits mais n'ayant pas empêché leur commission a été acquitté. Les trois autres policiers ont quant à eux été condamnés à trois, quatre et cinq ans de prison avec sursis, alors que le ministère public avait appelé à prononcer des peines d'emprisonnement plus sévères et sans sursis. Une victoire mitigée donc : si le statut de victime de viol aggravé a finalement été reconnu par la justice à une travailleuse du sexe, les policiers directement impliqués ont été condamnés à une peine atténuée plutôt qu'aggravée. Reste qu'ils ne pourront plus exercer les fonctions de policier ni en abuser.

Dans une seconde affaire, trois individus ont agressé une escorte parisienne à son domicile afin de lui voler sa recette en usant de violence. L'un d'entre eux s'était apparemment spécialisé dans ce type d'agression en ciblant exclusivement des escortes, pariant sur leur isolement et leur réticence à déposer plainte, en raison principalement de leur stigmatisation et de leur crainte de la police. L'escorte concernée exerçant toutefois un travail sexuel en tant que travailleuse indépendante et depuis de nombreuses années n'a pas hésité à saisir la police des faits, ce qui a permis à la justice de condamner les trois auteurs pour extorsion de fonds avec

violences, en décembre 2012, à 1, 2 et 3 ans d'emprisonnement ferme et à verser 9 000 \in de dommages-intérêts à la victime. Un dédommagement complémentaire peut être obtenu devant la Commission d'indemnisation des victimes d'infraction (CIVI). Le Strass qui a pu, cette fois, se constituer partie civile à temps, a quant à lui obtenu 1 \in symbolique de dommages-intérêts au nom de l'atteinte portée à l'ensemble des travailleurSEs du sexe par des agresseurs abusant sciemment de la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent nombre d'entre elles, cela de manière structurelle.

Actions en justice à venir concernant des dossiers ouverts en 2012

Au cours de l'année 2013, le Strass sera sans doute amené à se constituer partie civile au nom de l'intérêt collectif qu'il défend et au côté de travailleurSEs du sexe ayant sollicité son soutien tant au pénal (tentative de meurtre, viol en réunion avec violences, arrestation et détention arbitraires, menaces) qu'au civil (violation du droit du travail ou du droit à l'image d'acteurRICEs pornographiques).

NOUS MOBILISER

1/ Permanence hebdomadaire

La permanence hebdomadaire du STRASS a pour objectif de mettre en place un espace au sein duquel les travailleurSEs du sexe peuvent se rencontrer, chercher des conseils, échanger, s'organiser, préparer les actions à venir. Les deux juristes du STRASS sont également présentes, afin de répondre aux éventuelles questions des travailleurSEs du sexe, en recevoir d'autres pour des entretiens individuels et confidentiels. Cette initiative est inédite en France. En effet, si des permanences ouvertes aux travailleurSEs du sexe existent, celle du STRASS revêt la particularité d'être un espace safe où se rencontrent quasi-exclusivement des travailleurSEs du sexe (à l'exception des deux juristes), toutes catégories confondues. Ces rencontres favorisent grandement la solidarité et l'empowerment de par les échanges qu'elles permettent.

Fréquentation de la permanence

La permanence est fréquentée tant par les militantEs actifVEs du STRASS ou des travailleurSEs du sexe qui souhaitent rompre avec l'isolement, conséquence du stigmate et des lois répressives, et profiter d'un lieu d'échanges et de discussions que par des travailleurSEs du sexe victimes de violences, de répression ou d'exploitation et nécessitant des conseils ou un accompagnement juridique. En moyenne, entre 5 et 15 travailleurSEs du sexe se rendent à nos permanences

hebdomadaires.

Souvent, il arrive qu'unE travailleurSE du sexe, venue une première fois pour recevoir des conseils au sujet d'un problème spécifique, revienne par la suite simplement pour participer à l'espace de convivialité ainsi créé et pour développer des liens avec les travailleurSEs du sexe qu'elle avait rapidement rencontréEs lors de sa première venue. Notre objectif pour 2013 est que de telles permanences soient créées dans d'autres villes que Paris, particulièrement celles ne bénéficiant pas de la présence d'associations de santé communautaire ou de défense des droits des travailleurSEs du sexe.

2/ Bulletin du STRASS

Depuis deux ans, nous publions le « bulletin du STRASS »: partant du constat que de nombreuxSEs travailleurSEs du sexe ne sont pas familiariséEs avec l'outil Internet, et qu'il leur est ainsi difficile de suivre l'actualité relative au travail sexuel, l'idée à émergé lors des Assises de la prostitution en 2011 de concevoir un « bulletin d'information » à distribuer en version papier.

Le «Bulletin du STRASS» est organisé autour de différentes rubriques, notamment «actualité du STRASS» et «actualité Internationale». La rubrique «actualité du STRASS» est conçue comme un compte-rendu des actions menées par le STRASS ou des actions auxquelles nous avons participé (manifestations, rassemblements, interventions publiques, etc). Cette rubrique permet ainsi de faire le point sur l'actualité politique française concernant le travail sexuel. La rubrique «actualité internationale» fait à chaque fois un «focus» sur deux ou trois actualités relatives au mouvement international des travailleurSEs du sexe, que ce soient des événements organisés par des collègues à l'étranger, des luttes ayant menées à des avancées législatives, etc.

En deux ans, nous sommes parvenuEs à publier quatre numéros du « bulletin du STRASS »; le bulletin étant réalisé par des bénévoles, nous ne pouvons assurer une publication aussi régulière que nous le voudrions. Pour les mêmes raisons, nous ne pouvons assurer à chaque parution une traduction pour les travailleurSEs du sexe nonfrancophones; certains numéros ont cependant été traduits notamment en anglais et en espagnol, ce qui a également permis, via les réseaux internationaux de travailleurSEs du sexe (ICRSE et NSWP), aux travailleurSEs du sexe d'autres pays tout comme aux travailleurSEs du sexe non francophones de s'informer des actions du STRASS et de l'actualité en France.

La distribution du « bulletin du STRASS » est effectuée soit par nos militantEs lors des permanences et des tournées sur les lieux de travail sexuel, soit par les associations lesquelles travaillons, notamment les associations nous

communautaire ; il est également disponible sur Internet. À l'avenir, nos objectifs sont d'assurer une publication plus régulière de cet outil, mais également un format qui nous permettrait, en plus de résumer l'actualité récente, d'inclure des articles de fond, réflexions, tribunes, textes, de travailleurSEs du sexe. Cet objectif sera cependant difficilement réalisable sans un budget dédié, permettant la contribution d'une personne spécialisée dans la mise en page/graphisme et l'impression du bulletin à une plus grande échelle.

3/ Nos partenaires en France

Depuis sa création, le STRASS a su tisser un important réseau de partenaires, notamment associatifs, avec lesquels nous menons des activités tant de terrain que de plaidoyer afin de favoriser, d'une part, l'accès aux droits des travailleurSEs du sexe et, d'autre part, la lutte contre la criminalisation du travail du sexe.

Le STRASS participe ainsi au collectif Droits et prostitution. Celui-ci s'est créé en 2003 pour garantir le respect des droits des travailleurSEs du sexe et prostituéEs, dans le contexte de l'adoption de la loi pour la sécurité intérieure (LSI) du 18 mars 2003 instaurant le délit de racolage public (art. 225-10-1 du code pénal). Il mène depuis cette date des actions de plaidoyer sur les questions de prostitution. Les associations membres du collectif sont : Act Up-Paris, Autres Regards, Avec Nos Aînées, Cabiria, Grisélidis, Support Transgenre Strasbourg, STRASS.

Le STRASS participe également au collectif féministe 8 mars pour toutes. Ce collectif s'est constitué à l'initiative d'Act Up-Paris et du STRASS suite à la mobilisation des féministes institutionnelles françaises pour la pénalisation des clients et suite aux violences exercées contres des travailleurSEs du sexe dans le cadre de manifestations féministes.

Le Collectif 8 Mars pour ToutEs s'est créé à l'occasion du 8 Mars 2012 pour faire entendre un féminisme non-excluant qui donne la parole à toutes les femmes dans toute leur diversité: trans, putes, femmes voilées, gouines, sans-papieres....

Il estime qu'il n'y a pas un mais DES féminismes et qu'aucune vision du féminisme ne

peut s'ériger en modèle universel. De même ''LA Fâmme '' n'existe pas. Chaque personne en lutte contre les violences sexistes est porteuse de revendications différentes face à des oppressions multiples et c'est à elle de déterminer comment s'en libérer.

Nous sommes en solidarité avec toutes ces luttes plurielles, nous portons ces revendications et ces besoins, sans jamais oublier que la parole doit rester en priorité aux premièrEs concernéEs.

Depuis sa création, le collectif 8 mars pour toutes participe à des manifestations féministes et organisent des événements pour les droits des femmes. Le STRASS participe activement à ces activités.

Dans le cadre des activités de plaidoyer, le STRASS s'associe à de nombreux partenaires, qu'il s'agisse d'associations de santé communautaire (Act Up-Sud Ouest à Toulouse, Act Up-Paris à Paris, les Amis du Bus des Femmes à Paris, Autres Regards à Marseille, Arap-Rubis à Nîmes, Acceptess-T à Paris, le Collectif du 16^{ème} à Paris, I.P.P.O. à Bordeaux, les Myriades Trans à Limoges, Médecins du Monde, le Mouvement Français pour le Planning Familial, Putains dans l'âme à Besançon, les Sœurs de la Perpétuelle Indulgence à Paris). Nous avons ainsi sorti de nombreux communiqués de presse en co-signatures, été à l'origine de nombreuses manifestations et autres actions publiques.

Par ailleurs, le STRASS mène également un travail de terrain en collaboration avec certaines associations, notamment en faisant des tournées (les Amis du Bus des Femmes à Paris, Autres Regards à Marseille, le Collectif du 16 de la Paris, Grisélidis à Toulouse, les Myriades Trans à Limoges) afin de favoriser l'accès aux droits en distribuant les fiches pratiques élaborées par le STRASS. Ces tournées permettent également de faire connaître le STRASS, de favoriser l'empowerment, d'identifier différentes problématiques auxquels nous donnons suite en proposant aux personnes de venir dans le cadre de la permanence hebdomadaire. Ce travail de terrain se fait également dans le cadre du projet juridique du STRASS

Ce travail de terrain se fait également dans le cadre du projet juridique du STRASS puisque nous collaborons avec certaines associations dans le cadre de l'accès aux droits des travailleurSEs du sexe.

4/ Nos partenaires à l'étranger

Au cours de l'année 2012, nous avons créé ou renforcé des liens privilégiés avec plusieurs associations de défense des droits des femmes et travailleurSEs du sexe, notamment:

- L'alliance féministe pour les droits des travailleurSEs du sexe qui relaie régulièrement nos tribunes et communiqués de presse.
- AWID (Association for Women's right in Development). Deux de nos militantEs se sont rendues au forum international à Istanbul en Avril 2011.
- Dona Carmen. Nous entretenons des contacts réguliers avec cette organisation par le biais de notre référente Strasbourg, qui avait notamment été invitée à présenter le STRASS lors des rencontres nationales des travailleurSEs du sexe allemandes à Francfort, auxquelles s'était également jointe notre secrétaire générale.
- Mama Cash. En plus de financer notre projet juridique, Mama Cash, association de défense des droits des femmes, très investie dans la défense des droits des travailleurSEs du sexe, relaie régulièrement les actions du STRASS.
- SWOU (SexWorker open University). Le collectif SWOU est un collectif de travailleurSEs du sexe et alliéEs qui organise régulièrement des événements publics afin de promouvoir l'empowerment des travailleurSEs du sexe et lutter contre leur stigmatisation. Trois de nos membres s'étaient renduEs à l'édition de la SWOU 2011 à Londres, et nous sommes régulièrement en contact avec les organisateur/trices, qui relaie également nos actions, notamment en traduisant parfois nos communiqués de presse.

5/ L'organisation internationale des travailleurSEs du sexe

Le STRASS est membre de l'ICRSE (International Commitee for the Rights of SexWorkers in Europe) et du NSWP (Network of SexWork Projects). L'appartenance à ces deux organisation internationales de travailleurSEs du sexe nous permet notamment d'informer nos collègues étrangères de notre situation et de nos actions en France, de nous tenir informéEs de la situation des travailleurSEs du sexe d'autres pays, de leurs initiatives locales, de participer à des campagnes internationales (par exemple, la pétition contre l'outing forcé des travailleurSEs du sexe en Grèce), et plus généralement de mieux nous organiser et nous coordonner afin de faire entendre la voix des travailleurSEs du sexe dans les institutions internationales.

COMMUNIQUER

1/ Communiqués et dossiers de presse

Le STRASS rédige des communications publiques lorsque cela apparaît nécessaire pour la lutte pour les droits des travailleurSEs du sexe, soit en raison de l'actualité, soit en raison d'un événement récurrent. Le STRASS peut également co-signer des communications publiques à l'initiative d'autres organisations quand cela apparaît pertinent pour l'avancée des droits des travailleurSEs du sexe, ou par solidarité avec des luttes que nous soutenons.

Janvier

9 janvier: Document de position « L'exclusion des PVVIH des soins funéraires : une

absurdité dangereuse et violente »

(À l'initiative d'Act Up-Paris, co-signé par Act Up-Paris, Act Up-Sud-Ouest, Actif santé, Action Sida Martinique, Actions traitements, Afrique Avenir, Aides, An nou allé, ARAP-Rubis, ARIS-Lyon-Centre LGBTI, Association & BraiseZ, Association Frenchymymy, Association les petits bonheurs, Association Nationale Transgenre, Autres Regards, Cabiria, Centre Gay Lesbien Bi et Trans de Rennes, CheZ VioleTTe, Collectif contre l'homophobie, Comité Idaho, Coordination Interpride France, Couvent des 69 Gaules des Soeurs de la Perpétuelle Indulgence, ELCS, Envie, Fédération LGBT, Fiertés de Provence, Forum Gay et Lesbien de Lyon, Handi-social, Homogène, Inter-LGBT, Les Amis du Bus des Femmes, Lesbian & Gay Pride de Lyon, Lesbian & Gay Pride Montpellier Languedoc-Roussillon, Paillettes Radicales, Paroles, Paroles Autour de la Santé, Réseau Regard, Sidaction, SNEG, SNESUP-FSU, Solidarité sida, Solthis, Strass, Support Transgenre Strasbourg, UNALS, Union Syndicale Solidaires).

http://www.actupparis.org/spip.php?article4722

9 janvier: Communiqué inter-associatif à la veille de la réunion sur les soins funéraires.

« Avant la réunion de demain, les associations exigent des garanties politiques de Xavier Bertrand».

(A l'initiative d'Act Up-Paris, co-signé par Actif Santé, Action Sida Martinique, Action Traitements, Act Up-Paris, Act Up-Sud Ouest, Aides, Amis du Bus des Femmes, ARAP Rubis, Arc en Ciel Toulouse, Bi'Cause, Coordination, InterPride France, Élus Locaux contre le Sida, GAPS, Handi Social, Homosexualités et Socialisme, Inter-LGBT, Le collectif Paillettes Radicales, Lesbian & Gay Pride Lyon, Lesbian & Gay Pride Montpellier, PAROLES, Réseau Regard, Sidaction, Solidarité Sida, SNEG, STRASS, Support Transgenres Strasbourg, UNALS)

http://www.actupparis.org/spip.php?article4725

25 janvier: Communiqué inter-associatif, à l'initiative d'Act Up-Paris, co-signé par CHV, Arcat, ASUD, Association française des hémophiles, Hépatites Info Service, Nova Dona, SOS Hépatites, Transhépates, Association nationale transgenre, Actif Santé, Act Up-Paris, Act Up Sud-Ouest, Actions Traitements, Aides, Act Up-Paris, &BraiseZ, Cabiria, Collectif contre l'homophobie, Coordination InterPride France, ELCS, Fédération LGBT, Gaps, Gay Pride de Lyon, Handi-Social, Homogène 72, Les Amis du Bus des Femmes, Lesbian & Gay Pride Montpellier Languedoc-Roussillon, Paroles, Quazar (Centre LGBT d'Angers), Sidaction, Support Transgenre Strasbourg, Sneg, STRASS, UNALS

« Après les propos de Xavier Bertrand sur la levée des soins funéraires, nous attendons la levée de l'interdiction »

http://www.actupparis.org/spip.php?article4736

Février

4 février : communiqué pour dénoncer les conséquences des lois répressives au nom des discours abolitionnistes : « les discours abolitionnistes : première cause de mort chez les putes ».

http://site.strass-syndicat.org/2012/02/les-discours-abolitionnistes-premiere-cause-de-mort-chez-les-putes/

Mars

21 mars : Communiqué d'Act Up-Paris - Grisélidis - STRASS « 2003 - 2012 - LOI SUR LE RACOLAGE : DÉGAGE ! »

http://www.actupparis.org/spip.php?article4786

Avril

6 avril: communiqué inter-associatif (Act Up-Paris, Strass, Afrique Avenir, Fédération Total Respect/Tjenbé Rèd (Fédération de lutte contre les racismes, les homophobies & le sida), Acceptess-T, Cabiria, Support Transgenre Strasbourg) suite aux propos de personnalités politiques membres de l'UMP critiquant l'idée d'abroger le délit de racolage: « sida: deux représentants de l'UMP sacrifient une fois de plus les prostituées à leur obscurantisme sécuritaire et à leur stratégie électoraliste ».

http://site.strass-syndicat.org/2012/04/sida-deux-representants-del%E2%80%99ump-sacrifient-une-fois-de-plus-les-prostituees-a-leur-obscurantismesecuritaire-et-a-leur-strategie-electoraliste/

12 avril: communiqué d'Act Up-Paris et du STRASS dénonçant les propos de femmes de l'ump s'opposant à l'abrogation du délit de racolage « les femmes de l'UMP : le choix du sida et de l'obscurantisme ».

http://site.strass-syndicat.org/2012/04/les-femmes-de-l%E2%80%99ump-le-choix-du-sida-de-l%E2%80%99obscurantisme-et-de-l%E2%80%99atteinte-a-la-dignite-des-femmes/

Mai

4 mai : relai de la pétition « pour l'arrêt immédiat de l'outing forcé des travailleurSEs du sexe en Grèce »

http://site.strass-syndicat.org/2012/05/petition-pour-larret-immediat-de-louting-force-des-travailleurs-du-sexe-en-grece/

21 mai: communiqué inter-associatif (Acceptess-T, Act Up-Paris, Aides, ANA (Avec Nos Ainées), Association Les amis du bus des femmes, STRASS (Syndicat du Travail Sexuel)) pour dénoncer les arrêtés anti camionettes « chasse aux putes : tous les prétextes sont bons »

http://site.strass-syndicat.org/2012/05/communique-de-presse-chasse-aux-putes-tous-les-pretextes-sont-bons/

28 et 30 mai: sortie de 2 communiqués pour dénoncer une affiche d'une candidate PS aux législatives, parlant de la prostitution comme une humiliation « qui se développe à nos portes » : « le PS humilie les putes avec son affiche » http://site.strass-syndicat.org/2012/05/le-ps-humilie-les-putes-avec-son-affiche/

« Mme Vitrac-Pouzoulet persiste et signe dans son mépris des putes » et sa réponse tout aussi méprisante http://site.strass-syndicat.org/2012/05/mme-vitrac-pouzoulet-persiste-et-signe-

Juin

5 Juin: communiqué inter-associatif (Acceptess-T, Avec Nos Aînées, STRASS) pour dénoncer la répression suite à la manifestation du 2 Juin « Après la mobilisation, la répression »

http://site.strass-syndicat.org/2012/06/apres-la-mobilisation-la-repression/

12 Juin: communiqué suite à un débat TV sur la prostitution « une patronne de bordel face à trois commantatrices anti-prostitution, ou comment mener le débat vers le travail sexuel vers le bas »

http://site.strass-syndicat.org/2012/06/une-patronne-de-bordel-face-a-trois-commentatrices-anti-prostitution-ou-comment-mener-le-debat-sur-le-travail-sexuel-vers-le-bas/

12 juin: Communiqué de presse inter-associatif sur la question des soins funéraires, « Levée de l'interdiction des soins funéraires pour les PVVIH: S'il ne manque qu'un stylo pour signer nous l'offrons à Marisol Touraine! »

A l'initiative d'Act Up-Paris, co-signé par Act Up-Paris, Act Up Sud-ouest, Action Sida Martinique, Actions Traitements, ADHEOS Centre LGBT de Charente-Maritime, AEC Toulouse, Afrique Avenir, Aides, ARAP-Rubis, Association "Fiertés de Provence", Association Nationale Transgenre, Autres Regards, Basiliade, Cabiria, Centr'Egaux, Centre LGBT Orléans, Collectif Contre l'Homophobie, Coordination Interpride France, Elus Locaux Contre le Sida(ELCS), Ensemble pour une santé solidaire, Envie, & BraiseZ, Fédération LGBT, Forum Gay et Lesbien de Lyon, GAPS, Handi-social, Homogène, Inter-LGBT, Les Amis du Bus des Femmes, Lesbian and Gay Pride de Lyon, Lesbian & Gay Pride Montpellier Languedoc-Roussillon, Mobilisnoo, Paroles, Patchwork des noms, QUAZAR Centre LGBT d'Angers, SNEG, Sidaction, STRASS, Support Transgenre Strasbourg.

http://www.actupparis.org/spip.php?article4847

25 Juin : communiqué suite aux propos de Najat Vallaud Belkacem, ministre des droits des femmes, dans le Journal du dimanche : « non à l'intox de la ministre des Droits des femmes Najat Vallaud-Belkacem »

http://site.strass-syndicat.org/2012/06/non-a-lintox-de-la-ministre-des-droits-des-femmes-najat-vallaud-belkacem/

Juillet

9 juillet : Lettre ouverte à Marisol Tourainse, ministre de la Santé.

« Levée de l'interdiction des soins funéraires pour les personnes séropositives, il faut signer maintenant!»

Co-signé par Act Up-Paris, Act Up sud-ouest, Actions Traitements, ADHEOS, Afrique Avenir, Aides, An Nou Allé, ARAP-Rubis, Arc En Ciel Toulouse, Autres Regards, Association & BraiseZ, Association Frenchymymy, Association GAPS, Association Nationale Transgenre, Centre LGBT Nantes, Centre LGBT Orléans, Collectif contre l'homophobie (Montpellier), Comité IDAHO, ELCS, Ensemble pour une santé solidaire, Equinoxe Nancy Lorraine, Fédération LGBT, Fiertés de Provence, Forum Gay et Lesbien de Lyon, Handi-Social, Homodonneur, Homogène, Patchwork des noms, Les Amis du Bus des Femmes, Lesbian and Gay Pride de Lyon, les Municigays de Marseille, Quazar Centre LGBT d'Angers, Paroles Autour de la Santé, Sidaction, SNEG, STRASS, Support Transgenre Strasbourg.

http://www.actupparis.org/spip.php?article4868

10 Juillet : communiqué à l'occasion de la sortie du rapport du PNUD : « un nouveau

apport mondial de l'UNPD contre la pénalisation des clients » http://site.strass-syndicat.org/2012/07/un-nouveau-rapport-mondial-de-lundp-contre-la-penalisation-des-clients/

23 Juillet: communiqué pour dénoncer le harcèlement policier à Bordeaux « harcèlement policier à Bordeaux : une conséquence des propos de Najat Vallaud-Belkacem »

http://site.strass-syndicat.org/2012/07/harcelement-policier-a-bordeaux-une-consequence-des-propos-de-najat-vallaud-belkacem/

Septembre

18 septembre : communiqué dénonçant la transphobie suite au décès de Karima « la transphobie tue ».

http://site.strass-syndicat.org/2012/09/la-transphobie-tue/syndicat.org/2012/09/bulletin-du-strass-numero-2/

http://site.strass-

28 septembre: communiqué suite à des arrestations massives de TDS à Boulogne « les arrestations massives : c'est maintenant »

http://site.strass-syndicat.org/2012/09/arrestations-massives%C2%A0-c%E2%80%99est-maintenant%C2%A0/

Novembre

12 novembre : communiqué suite au retrait de la proposition de loi pour abroger le racolage « les renoncements de la majorité de nous étonnent pas, ils nous condamnent »

http://site.strass-syndicat.org/2012/11/les-renoncements-de-la-majorite-ne-nous-etonnent-pas-ils-nous-condamnent%C2%A0/

Décembre

17 décembre: dossier de presse inter-associatif (Les Amis du Bus des Femmes, Act Up-Paris, Cabiria, Collectif Droits et prostitution, Collectif du 16ème, Etudions Gayment, Grisélidis, Planning Familial de l'Aude, STRASS, Support Transgenre Strabourg) à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux travailleurSEs du sexe.

http://site.strass-syndicat.org/wp-content/uploads/2012/12/dp-version-finale1.pdf

2/ Actions publiques

Mars

8 mars: manifestation lors de la journée mondiale de lutte pour les droits des femmes dans le cadre du collectif 8 mars pour toutes, créé à l'initiative du STRASS et d'Act Up-Paris suite à l'exclusion de travailleurSEs du sexe d'une manifestation contre les violences faites aux femmes en novembre 2011.

Mai

1^{er} mai : à l'occasion de la journée des travailleurSEs, le STRASS a tenu un point fixe à Paris lors de la manifestation et nous avons largement diffusé un tract.

Juin

2 juin : manifestation à l'initiative du STRASS à l'occasion de la journée mondiale pour les droits des travailleurSEs du sexe.

13 juin : rassemblement à l'initiative du STRASS et du Collectif du 16^{ème} pour les droits des travailleurSEs du sexe contre la chasse aux putes.

22-23-24 juin: le STRASS a tenu un stand à Paris dans le cadre du festival Solidays.

28 juin: interpellation de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes, par le STRASS et Act Up-Paris suite à ses propos annonçant sa volonté de voir disparaître la prostitution.

Juillet

6 juillet : la fédération Limoges du STRASS a organisé un rassemblement et distribué des tracts pour dénoncer les récents propos de Najat Vallaud-Belkacem sur sa volonté de voir disparaître la prostitution.

À Toulouse, des membres du STRASS étaient également présentEs à la maniestation à l'appel de Grisélidis.

7 juillet: manifestation à Paris à l'initiative du STRASS contre la pénalisation des clients des travailleurSEs du sexe.

21 Juillet : la fédération Limoges du STRASS a organisé un nouveau rassemblement et distribué des tracts pour dénoncer les récents propos de Najat Vallaud-Belkacem sur sa volonté de voir disparaitre la prostitution.

Septembre

14-15-16 Septembre : le STRASS a tenu un stand à la fête de l'Humanité à Paris.

21 Septembre: la fédération Limoges du STRASS a organisé un rassemblement à l'occasion de la venue de Najat Vallaud-Belkacem, pour lui signifier notre opposition à ses projets prohibitionnistes.

22 septembre: manifestation pour un « Plan d'urgence pour la santé ».

Novembre

21 Novembre: pour dénoncer le retrait de l'ordre du jour du sénat de la proposition de loi d'Esther Benbassa visant à abroger le délit de racolage, nous avons organisé une action « racolage » devant le Sénat, en distribuant un tract « quitte à mourir loin de leurs fenêtres, nous auront travaillé dessous d'abord».

25 novembre : manifestation à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes dans le cortège unitaire du collectif 8 mars pour toutes.

Décembre

1^{er} **décembre** : manifestation à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida.

17 décembre : rassemblement à l'occasion de la journée mondiale contre les violences faites aux travailleurSEs du sexe.

3/ Médias

a. Tribunes.

5 Janvier : tribune de Thierry Schaffauser : « la majorité des travailleurs du sexe ne sont pas victimes de la traite des êtres humains » (Le Monde)

http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/01/05/la-majorite-des-travailleurs-du-sexe-ne-sont-pas-victimes-de-la-traite-des-etres-humains 1625680 3232.html

11 Avril: tribune de Morgane Merteuil pour la revue ASUD

http://www.asud.org/2012/04/11/putes-et-drogues-meme-combat/

27 Juin: tribune de Karen (Rue89 Lyon)

http://www.rue89lyon.fr/2012/06/27/prostitution-hollande-baiser/

2 Juillet: tribune de Thierry Schaffauser, « Le modèle suédois est un échec » (LMSI)

http://lmsi.net/Le-modele-suedois-est-un-echec,1268

2 juillet: interview de Karen (le Monde)

http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/07/02/a-lyon-les-prostituees-rejettent-l-abolitionnisme 1727940 3224.html

6 Juillet : interview de Karen dans un article sur la manifestation à Lyon (Libération, Le Point)

http://www.liberation.fr/societe/2012/07/06/le-trottoir-bat-le-pave-dans-la-capitale-des-gaules 831739

http://www.lepoint.fr/societe/prostitution-l-etat-s-en-mele-et-c-est-le-bordel-06-07-2012-1481890 23.php

7 Juillet : tribune de Morgane Merteuil dans « Le Plus du Nouvel Obs » expliquant les dangers de répression du travail sexuel

http://leplus.nouvelobs.com/contribution/588053-prostitution-non-a-la-repression-et-a-l-abolition-souhaitees-par-najat-belkacem.html

7 juillet: articles sur la manifestation (Libération, Reuters, Euronews)

http://www.liberation.fr/societe/2012/07/07/abolition-de-la-prostitution-despersonnalites-apportent-leur-soutien-a-vallaud-belkacem 831808

http://uk.reuters.com/article/2012/07/07/uk-france-prostitution-idUKBRE8660CP20120707

http://www.euronews.com/2012/07/07/protest-for-france-sex-workers/

9 Juillet: article sur la manifestation du 7 Juillet (Le Parisien)

http://www.leparisien.fr/espace-premium/paris-75/les-prostituees-reclament-leur-legalisation-09-07-2012-2082376.php

24 Juillet : tribune de Thierry Schaffauser : "Mme Vallaud-Belkacem, vous devez écouter les travailleurs du sexe" (le Plus du Nouvel Obs)

http://www.seronet.info/breve/le-travail-du-sexe-en-assises-paris-50012

6 août : tribune de Thierry Schaffauser : "pénaliser les clients ou les putes migrantes ?" (LMSI)

http://lmsi.net/Penaliser-les-clients-ou-les-putes

17 août: témoignage vidéo de Gabrielle Partenza

http://www.espacesmagnetiques.com/2012/08/prostitution-temoignage-degabrielle.html

28 Juillet: tribune de Morgane Merteuil contre l'abolition de la prostitution (Rue 89)

http://www.rue89.com/rue69/2012/07/28/pour-ou-contre-labolition-de-la-prositution-234152

20 août: mise en ligne d'une vidéo revenant sur la manifestation du 7 Juillet

http://lesvideosdeclairette.yagg.com/2012/08/20/manifestation-contre-la-penalisation-des-clients-avec-le-strass-et-act-up-paris/

26 août : tribune de Morgane Merteuil dans Minorités « on est des putes, et vous êtes quoi ? »

http://www.minorites.org/index.php/2-la-revue/1352-on-est-des-putes-et-vous-etes-quoi.html

b. Presse écrite

25 Janvier: interview de Manon (Elle)

http://www.elle.fr/Loisirs/Special/ELLES/La-prostitution-estudiantine/Temoignage-Manon-24-ans-escort-1887496#Au-debut-j-ai-eu-du-mal-a-le-dire-1887498

27 février : interview de Manon et Morgane Merteuil (CQFD)

http://www.cqfd-journal.org/Sur-le-dos-des-tapins

7 mars: reprise de notre appel à la manifestation du 8 mars (Yagg).

http://yagg.com/2012/03/07/les-associations-appellent-a-manifester-jeudi-8-mars-pour-la-journee-internationale-des-droits-des-femmes/

8 mars: interview de Morgane Merteuil (Dilhadsul).

http://www.dilhadsul.fr/morgane-merteuil-secretaire-generale-du-syndicat-du-travail-sexuel-strass/

26 avril: article sur notre communiqué de presse dénonçant l'opposition des «femmes de l'UMP» à la proposition du candidat Hollande d'abroger le délit de racolage

http://www.seronet.info/breve/raccolage-passif-lump-en-remet-une-couche-48779

29 avril: article mentionnant notre présence et distribution de tracts devant une conférence de presse d'associations abolitionnistes (Séronet)

http://www.seronet.info/breve/travail-du-sexe-les-pour-les-contre-48787

10 mai: interview de Morgane Merteuil (streetpress).

http://www.streetpress.com/sujet/32545-morgane-merteuil-escort-girl-decortique-les-cliches-de-la-tele-sur-la-prostitution

10 mai : interview de Émilie Moulherac, porte-parole du STRASS en Auvergne (La Montagne)

http://www.lamontagne.fr/auvergne/actualite/departement/haute-loire/brioude/2012/05/10/la-porte-parole-en-auvergne-du-syndicat-du-travail-sexuel-leve-le-voile-sur-un-secteur-en-crise-1163974.html

12 mai : article sur l'intervention de Cloé Navarro lors de la réunion du groupe trans de AIDES (Seronet)

http://www.seronet.info/article/contre-la-putophobie-detat-49474

14 mai : article sur l'intervention de Morgane Merteuil au ciné-débat autour du film Elles organisé par le Planning Familial de Brioude

http://www.lamontagne.fr/auvergne/actualite/departement/haute-loire/brioude/2012/05/14/le-planning-familial-proposait-une-soiree-projection-debat-vendredi-1167046.html

30 mai: reprises de nos communiqués sur l'affiche d'une candidate PS aux législatives (Libération)

http://www.liberation.fr/politiques/2012/05/30/les-prostitues-se-sentent-humilies-par-une-candidate-ps 822377

http://www.liberation.fr/politiques/2012/05/30/michele-vitrac-pouzoulet-la-prostitution-signifie-reseaux-mafieux-et-exploitation-sexuelle 822444

30 mai: article annonçant notre manifestation du 2 Juin (Séronet)

http://www.seronet.info/breve/nous-sommes-tou-te-s-des-putes-50029

31 mai: article sur notre rassemblement du 18 mai contre la répression au bois de Boulogne (Séronet)

http://www.seronet.info/article/travail-du-sexe-racolage-la-police-derive-50191

1er Juin: article sur notre rassemblement du 18 mai et reprise de notre CP sur notre volonté d'être reçues par le premier ministre (Midi Libre)

http://www.midilibre.fr/2012/06/01/le-syndicat-du-travail-sexuel-veut-etre-recu-a-matignon-comme-les-autres,510158.php

2 juin : articles sur la manifestation à Paris (libération, L'Express)

http://www.liberation.fr/societe/2012/06/02/a-paris-les-travailleuses-du-sexe-sur-le-trottoir 823208

http://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/entre-150-et-200-travailleurs-du-sexe-

manifestent-a-paris 1121797.html

3 Juin: article sur la manifestation du 2 juin (Elle)

http://www.elle.fr/Societe/News/Paris-manif-de-prostituees-contre-la-penalisation-du-client-2040148

5 Juin: article sur notre manifestation du 2 Juin (Séronet)

http://www.seronet.info/article/sexwork-work-50408

14 Juin: article reprenant notre CP dénonçant la répression qui a suivi la manifestation du 2 Juin (Séronet) http://www.seronet.info/breve/harcelement-les-travailleuses-du-sexe-denoncent-50537

25 Juin: article du Monde

http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/06/25/le-gouvernement-veut-faire-disparaitre-la-prostitution 1724154 3224.html

25 juin: interviews de plusieurs membres du STRASS (Libération)

http://www.liberation.fr/societe/2012/06/25/abolir-la-prostitution-les-feministes-applaudissent-les-prostitues-moins 828945

25 juin: interview de Morgane Merteuil sur la pénalisation des clients (Le Monde)

http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/06/25/un-rapport-critique-la-loi-sur-la-penalisation-de-la-prostitution-en-norvege 1724344 3224.html?xtmc=morgane merteuil&xtcr=1

25 juin: interview de Bug Powder (Politis)

http://www.politis.fr/spip.php?page=imp&id article=18795

25 iuin: interview de Bug Powder (rue 89)

http://www.rue89.com/2012/06/25/prostitution-abolition-la-suedoise-ou-legalisation-suisse-233321

28 Juin: articles sur notre zap de Najat Vallaud-Belkacem (Yagg, Les Inrocks)

http://yagg.com/2012/06/28/act-up-paris-et-le-strass-zappent-najat-vallaud-belkacem/

http://www.lesinrocks.com/inrocks.tv/prostitution-act-up-et-le-strass-sen-prennent-najat-vallaud-belkacem/

29 Juin: interview de Morgane Merteuil (libération)

http://www.liberation.fr/monde/2012/06/29/prostitution-mais-comment-font-lesautres 830084

29 juin: interview de Morgane Merteuil (Les Inrocks)

http://www.lesinrocks.com/2012/06/29/actualite/abolition-prostitution-les-filles-du-bois-de-boulogne-sinsurgent-11274294/

4 Juillet : article sur notre zap de Najat Vallaud-Belkacem (Séronet)

http://www.seronet.info/breve/travail-du-sexe-manifestation-le-7-juillet-51397

6 Juillet: interview de Karen, membre du STRASS et porte parole du collectif de Gerland (LibéLyon)

http://www.libelyon.fr/info/2012/07/vous-les-hommes-vous-%C3%AAtes-sur-la-selette-vous-risquez-trois-mois-de-prison-et-7500-euros-damende-micro-%C3%A0-la-main-k.html

6 juillet : interview de Cloé Navarro (Madame Figaro)

http://madame.lefigaro.fr/societe/depenaliser-dabord-racolage-060712-268938

7 Juillet: interview de membres du STRASS lors de la manifestation à Paris (Actu Réunion)

http://reunion.orange.fr/news/metropole/quelques-dizaines-de-prostitue-e-s-defilent-contre-vallaud-belkacem-a-paris,626607.html

7 juillet : article sur la manifestation du 6 Juillet à Toulouse (La Dépêche)

http://www.ladepeche.fr/article/2012/07/07/1395554-les-clients-anglais-d-edf-en-france-appellent-a-toulouse.html

8 Juillet: article sur la manifestation du 7 Juillet (l'Alsace)

http://www.lalsace.fr/actualite/2012/07/08/ces-dames-se-rebiffent

9 Juillet: article sur la manifestation du 7 Juillet (Séronet) http://www.seronet.info/article/najat-vallaud-belkacem-dans-le-viseur-des-travailleurs-du-sexe-51570

10 Juillet: interview de Morgane Merteuil (libération)

http://www.liberation.fr/societe/2012/07/19/l-abolitionnisme-une-ideologie-meurtriere 834468

19 juillet : article sur la réaction du STRASS aux propos de Najat Vallaud-Belkacem (Le Matin)

http://www.lematin.ch/monde/ministre-heurte-defenseurs-prostitution/story/10301340

20 juillet: article reprenant notre CP suite à notre rencontre avec Najat-Vallaud-Belkacem (Terra Femina)

http://www.terrafemina.com/societe/societe/articles/15793-prostitution-najat-vallaud-belkacem-recoit-le-strass-qui-exige-sa-demission.html

20 juillet: article sur notre rencontre avec Najat Vallaud-Belkacem (LyonMag)

http://www.lyonmag.com/article/42530/le-syndicat-du-travail-sexuel-denonce-la-mascarade-de-najat-vallaud-belkacem

24 Juillet: article sur notre rencontre avec Najat Vallaud-Belkacem (Yagg)

http://yagg.com/2012/07/24/prostitution-les-representantes-du-strass-recues-par-najat-vallaud-belkacem-denoncent-le-paternalisme-de-la-ministre/

12 août : article à partir de notre communiqué de presse sur notre entrevue avec Najat Vallaud-Belkacem

http://www.seronet.info/breve/travail-du-sexe-le-strass-recu-par-la-ministre-52291

15 Août: interview de Karen (rue 89)

http://www.rue89.com/rue69/2012/08/15/je-suis-prostituee-et-je-lai-choisi-posez-moi-vos-questions-234535

27 Août: interview de Manon et Morgane Merteuil sur la SWOU (Sexpress)

http://blogs.lexpress.fr/sexpress/2012/08/27/verts-ps-medef-putes-tout-le-monde-a-son-universite/

30 Aout: interview de Manon, porte parole du STRASS (objets de plaisirs).

http://www.objetsdeplaisir.fr/2012/08/prostitution-en-france-interview-de-manon-travailleuse-du-sexe-et-porte-parole-du-syndicat-du-travail-sexuel/#

24 septembre: citations de plusieurs membres du STRASS dans un article sur les politiques à l'égard du travail sexuel en France (the Guardian)

http://www.guardian.co.uk/society/2012/sep/24/prostitution-france-hottest-socialissue

25 septembre : interview de Cloé Navarro (Atlantico)

http://www.atlantico.fr/decryptage/en-cherchant-abolir-prostitution-najat-vallaud-belkacem-declare-guerre-aux-travailleurs-sexe-independants-et-renforce-reseaux-ma-492416.html

5 octobre: interview de Morgane Merteuil pour un quotidien colombien (El Tiempo)

http://www.eltiempo.com/mundo/europa/queremos-seguir-siendo-prostitutas-y-femini 12285883-4

19 octobre: interview de Morgane Merteuil (Radio Londres)

http://radio-londres.fr/2012/10/interview-de-morgane-merteuilsecretaire-generale-du-strass/

6 novembre: interview de Elsa et Morgane (Le Moine Bleu)

http://lemoinebleu.blogspot.fr/2012/11/le-moine-bleu-va-aux-travailleurs-du.html

12 novembre: article reprenant notre communiqué contre le report du vote de la proposition de loi pour abroger le racolage (Libération)

http://www.liberation.fr/societe/2012/11/12/racolage-le-strass-denonce-lattentisme-du-gouvernement 859838

21 novembre: article sur l'action racolage (Libération)

http://www.liberation.fr/societe/2012/11/21/vous-couchez-avec-nous-vous-votez-contre-nous 862084

23 novembre: article sur notre CP dénonçant le retrait de la proposition de loi d'abrogation du délit de racolage (Séronet)

http://www.seronet.info/breve/le-strass-denonce-le-retrait-dun-texte-56841

8 décembre : article sur notre action racolage (Séronet)

http://www.seronet.info/breve/racolage-passif-le-strass-devant-le-senat-57157

c. radio

15 Mars: Sarah-Marie Maffesoli (France Culture)

http://www.franceculture.fr/emission-questions-d-ethique-a-quoi-serre-une-maison-de-l-histoire-de-france-avec-laurent-theis-2012

7 Juillet : Cloé Navarro (Que le Québec se lève)

http://www.985fm.ca/audioplayer.php?mp3=138421

10 octobre : interview de Morgane Merteuil (Radio Aligre)

http://www.liberte-expression.fr/morgane-merteuil-sinsurge-contre-les-derives-paternalistes-des-tenancieres-du-feminisme/

13 Novembre : Maitresse Gilda et Bug Powder « le goût des garçons de joie » (France Culture)

http://www.franceculture.fr/emission-sur-les-docks-prostitution-24-le-gout-des-garcons-de-joie-2012-11-13

15 Novembre: interventions de Morgane Merteuil dans le documentaire « abolition de la prostitution : osez le débat » (France culture).

20 novembre : émission radio avec le Collectif 8 mars pour toutes (la jungle des luttes)

http://lajungledesluttes.blogspot.fr/2012/11/lemission-du-mois-doctobre-2012.html

d. télévision

10 février: Cloé Navarro, Revu et Corrigé

http://www.youtube.com/watch?v=WH3LxD4HY7A

24 Avril: Cloé Navarro, C'est au programme

http://www.youtube.com/watch?v=7gBWPiRDKhw

28 Juin: Cloé Navarro, 28 minutes

http://www.arte.tv/fr/6773640.html

2 Juillet: Morgane Merteuil, le Grand Journal

4/ Auditions

25 mai: audition par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) dans le cadre de sa mission « Prostitutions : les enjeux sanitaires ».

16 juillet: audition d'une juriste du STRASS par l'Inspection générale des affaires sociales dans le cadre de sa mission « Prostitutions : les enjeux sanitaires ».

31 Octobre: audition du STRASS par la commission des Affaires sociales du Sénat dans le cadre de la mission sur la situation sociale des personnes prostituées.

5/RDV Lobby

7 février : rencontre avec l'équipe de campagne de Hollande (Georges Pau Langevin et Gilles Bon-Maury).

18 Juillet: rencontre avec Najat Vallaud Belkacem, ministre des droits des femmes.

http://site.strass-syndicat.org/2012/07/le-strass-a-rencontre-mme-vallaud-belkacem-le-strass-demande-toujours-sa-demission/

1er Octobre: rencontre avec Esther Benbassa, sénatrice Europe Ecologie-Les Verts.

7 décembre : rendez-vous avec le cabinet de Christiane Taubira, Garde des Sceaux.

6. Conférences/Colloques/Réunions publiques.

16 Janvier : Rencontre avec la commission féministe du NPA (Paris).

25 Janvier: rencontre avec les Tumultueuses (Paris).

29 Janvier: intervention de Morgane Merteuil suite à la projection du film de JM Carré « travailleurSEs du sexe et fières de l'être », Paris.

30 Janvier: rencontre avec les Jeunes Ecologistes (Paris).

17 février: intervention-débat autour de la prostitution étudiante pour la projection du film *Elles* (Paris).

22 février: rencontre avec Sud Educ 13 (Marseille).

12 mars: intervention de Manon suite à la projection du documentaire « les travailleurSEs du sexe » au colloque Voix (et voies) de femmes (II), La Rochelle.

15 mars: intervention de Morgane Merteuil lors d'un ciné-débat autour du film « Amours Propres », organisé par Médecins du Monde (Paris)

4 avril: conférence-débat avec Bug Powder, référent STRASS Poitiers, à Science po

9 mai : intervention de Cloé Navarro à une réunion du groupe trans de Aides pour parler de la situation des travailleurSEs du sexe trans

11 Mai: intervention de Morgane Merteuil lors d'un ciné-débat autour du film *Elles*, organisé par le Planning Familial (Brioude).

15 mai : rencontre avec le Comité Handicaps et Sexualités.

22 mai: intervention à Saint Denis lors d'une conférence d'éducation populaire sur la prostitution.

25 mai: rencontre avec le Conseil Parisien de la Jeunesse pour parler de la prostitution étudiante.

23 Juin: présentation du STRASS à Marseille, rencontre organisée par Sud Educ 13.

4 Juillet: intervention avec Maria Nengeh Mensah autour du livre Luttes XXX, à Violette and Co (Paris).

8 Septembre : intervention et débat avec l'amicale du Nid, lors des journées d'été du Mouvement des Jeunes Socialistes de Caen.

19 septembre : soirée de présentation du STRASS à Tours avec Bug Powder

6 octobre : intervention aux côtés de Cabiria et du collectif de Gerland, lors d'une rencontre avec le Planning Familial Lyon.

6 octobre: soirée de présentation du STRASS à Poitiers avec Bug Powder

12 Octobre: réunion publique d'information « Féministes contre la pénalisation des clients » organisée par le collectif 8 mars pour toutes, auquel le STRASS appartient. Interventions du STRASS, des TumulTueuses, du Mouvement Français pour le Planninf Familial, d'Act Up-Paris et d'Acceptess-T.

13 Novembre: présentation-débat à Nantes suite à une invitation par le Collectif DiverGens. Interventions du STRASS, du Mouvement du Nid et de Médecins du Monde.

7 décembre : intervention de Cornelia Schneider lors d'une rencontre avec le Parti Pirate à Strasbourg.

8/ Site internet et réseaux sociaux.

Site internet

Le STRASS a un site internet depuis sa création afin d'informer les travailleurSEs du sexe et de communiquer largement ses positions et autour de ses actions. Ce site est très régulièrement mis à jour et beaucoup consulté.

Ce site est un outil indispensable, mais ses fonctionnalités apparaissent malheureusement limitées. Pour cette raison, le STRASS a décidé de se doter d'un nouveau site internet. Il est en cours de réalisation et devrait voir le jour au cours de l'année 2013.

Facebook

Le STRASS dispose d'un groupe Facebook depuis sa création. Ce groupe, ouvert aux travailleurSEs du sexe et à leurs alliéEs, est un outil très utile pour communiquer autour des actions du STRASS. Il permet également de relayer de nombreuses informations autour du travail sexuel et favorise la communication entre travailleurSEs du sexe à un niveau mondial.

Twitter

Le STRASS dispose d'un compte Twitter. Cela permet de relayer largement l'information concernant à la fois les actualités du STRASS, mais plus généralement les actualités autour du travail sexuel.

Scoop It

Le STRASS a créé un Scoop It afin de recenser les articles relatifs au travail sexuel pour favoriser leur diffusion.

RAPPORT FINANCIER

1/ Nos ressources

Jusqu'en 2011, le Strass avait pour essentielles ressources les cotisations de ses membres, travailleurSEs du sexe ou sympathisants, ainsi que quelques dons de particuliers. Une subvention de 700 \in de la fondation néerlandaise Mama Cash afin de permettre la participation de membres du STRASS à la SWOU (Sex Worker Open University) nous a été attribuée. Les ressources annuelles du Strass n'avaient donc jamais dépassé la somme de 3196 \in .

En 2012, suite à une demande de subvention adressée à la fondation néerlandaise Mama Cash en 2011 afin de financer la mise en œuvre de son programme juridique visant à garantir l'accès au droit et à la justice des travailleurSEs du sexe et les outils nécessaires à leur information et mobilisation, et suite au recrutement de deux juristes à compter du 1er juin 2012, les ressources du Strass se sont à la fois accrues de manière notable et diversifiées.

En effet, d'une part, outre les cotisations (soit 2755 € en 2012) et les dons de particuliers (soit 980 € en 2012), la Strass a bénéficié d'une subvention de Mama Cash à hauteur de 50.000€, auxquels se sont ajoutés 531€ supplémentaires correspondant à la part non dépensée d'une subvention complémentaire ayant permis la participation du STRASS à l'événement international AWID (Association for Women's Rigts In Development). Toutefois, la période financée par Mama Cash s'achevant le 30 juin 2013, ce montant doit être réduit d'office d'un montant de 4795,78€ correspondant aux salaires des deux juristes pour le mois de janvier 2013. Pour conclure, en 2012, la subvention de Mama Cash s'est élevée à 45.735,22€.

Mama Cash a été créée en 1983 aux Pays-Bas par 5 femmes néerlandaises actives dans le mouvement des femmes.

Elles luttaient toutes pour le même objectif – plus d'autonomie et d'indépendance pour les femmes – et, pour cette raison, ont créé Mama Cash, le premier fonds international de femmes indépendant au monde. Avec un capital de départ donné par l'une d'entre elles, Mama Cash a financé des initiatives de petite échelle pour et par les femmes, tant aux Pays-Bas que dans le reste du monde. Ces initiatives ont été, entre autres, le premier sexshop féminin aux Pays-Bas, le premier magasin néerlandais de cosmétiques pour les femmes noires et la seule clinique pour avorter en sécurité pour les femmes pauvres en Equateur.

Mama Cash est le plus ancien fonds international pour les femmes.

Elle soutient les initiatives pionnières et inovatives des femmes partout dans le monde, parce qu'elle croit que le changement social commence avec les femmes et les filles.

Partout dans le monde, les femmes luttent contre la pauvreté, la violence et les discriminations. Elles se battent pour l'égalité des droits, la justice économique et un environnement sûr pour elles et leurs communautés, souvent avec des moyens limités et avec un dévouement admirable. Mama soutient ces femmes parce qu'elle pense que tout le monde – femmes, hommes et enfants – profitent de ces investissements dans les droits des femmes et des améliorations de la position des femmes

En d'autres termes : Mama Cash croit au pouvoir et à la capacité des femmes pour changer le monde.

Mama Cash est positive, énergique et puissante, mais elle n'est pas l'amie de tout le monde. Elle dit et fait ce que d'autres (parfois) n'osent pas. Elle motive.

Elle défend le changement social et recherche les initiatives, souvent risquées, pionnières, qui brisent les tabous; des projets que d'autres fonds plus importants ne peuvent ou ne veulent pas soutenir. Elle est indépendante, dynamique, créative, innovante, courageuse, sexy, drôle, espiègle, fière, critique, accessible, accueillante, honnête et respectueuse.

D'autre part, en raison de l'embauche de deux juristes, le Strass a reçu une aide financière du Ministère de l'Emploi et de Pôle Emploi à hauteur de 8934,79€ en 2012, tandis que l'association partenaire Act Up-Paris nous a donné accès, à titre gratuit, à une partie de ses locaux afin de nous permettre de recevoir les travailleurSEs du sexe accompagnéEs par notre service juridique et de nous réunir entre travailleurSEs du sexe, lors de permanences hebdomadaires ou de réunions extraordinaires, pour échanger et nous organiser. La valeur de l'aide en nature fournie par Act Up-Paris est estimée à 7000€ pour l'année 2012.

Présentation d'Act Up-Paris

http://www.actupparis.org/spip.php?article2823

Act Up a été fondée à New York en 1987 et a ensuite inspiré la création d'autres groupes dans le monde. Act Up-Paris a été créée en 1989.

Act Up-Paris, qu'est-ce que c'est?

C'est une association de lutte contre le sida. Issue de la communauté homosexuelle, elle rassemble des personnes séropositives, des militantEs concernéEs par la maladie, des hommes, des femmes, trans', lesbienne, gai, bi, hétéro, pour qui le sida n'est pas une fatalité. Au-delà de nos histoires personnelles, nous pensons que des réponses politiques doivent être apportées à cette épidémie. Vaincre le sida n'est pas du seul ressort de la médecine : cela dépend avant tout de la volonté de celles et ceux qui font, en France et dans le monde, les politiques de santé.

Pourquoi des actions spectaculaires?

Le sida intéresse trop peu les décideurEs et les médias. Comment sensibiliser l'opinion publique aux problèmes posés par la pandémie et aux dysfonctionnements des pouvoirs publics si les principaux relais de communication ne s'intéressent pas à celles et ceux qui sont le plus durement touchéEs par le sida et ne leur donnent pas la parole?

parole?
Nos actions visent à combler ce déficit d'images et de paroles. Il s'agit de mobiliser les médias autour d'actions rapides, ponctuelles, non-violentes, et spectaculaires: les zaps. Notre but est de susciter de l'information, de provoquer des réactions, de mettre à jour des problèmes spécifiques, d'inviter "les spectateurs et spectatrices " à répondre et à se situer, d'exhiber la violence à laquelle nous sommes confrontéEs. La colère est au départ de notre engagement: nous entendons la transformer en acte politique d'interpellation publique.

Act Up ne fait-elle que des zaps?

Non. La lutte contre le sida implique d'être présent sur tous les fronts.

Il faut sans cesse que nous forgions, entretenions et diffusions une expertise sur tous les aspects de la maladie: thérapeutique, social, économique, légal, etc. Pour participer pleinement à toutes les décisions qui sont prises et qui nous concernent, nous devons travailler pour comprendre des sujets extrêmement techniques pour parler d'égal à égal avec nos interlocuteurs. Nous diffusons cette information par tous nos relais (les revues <u>Actionet Protocoles</u>, le <u>glossaire</u>, le <u>guide des droits sociaux</u>, le site internet) nous sommes devenuEs ainsi un média à part entière.

Il faut sans cesse que nous exercions un travail de l'obbying, que nous soyons des interlocuteurs/trices, à part entière des politiques, des laboratoires pharmaceutiques, et des institutions chargées de l'organisation de la recherche, des soins ou de la prévention.

Il faut donc être dans la rue, dans les médias et dans les institutions. C'est dans tous les espaces publics que se joue la lutte au quotidien contre le sida.

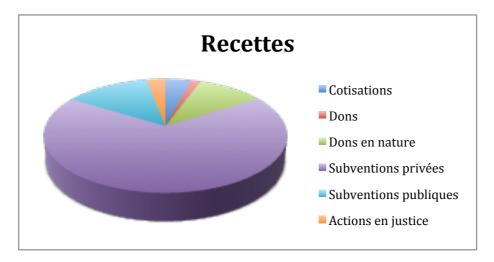
Aujourd'hui, lutter contre le sida, c'est:

- obtenir que l'Education Nationale organise enfin des programmes systématiques de prévention du VIH et d'éducation à la sexualité dans tous les établissements scolaires.

- lutter pour que les pays riches financent la lutte contre le sida dans les pays du Sud, et notamment l'accès aux traitements, à hauteur de la catastrophe actuelle.
- exiger la revalorisation de l'Allocation adulte handicapé et lutter contre le démantèlement des droits des malades, notamment la prise en charge par la Sécurité sociale.
- combattre les politiques xénophobes du gouvernement français, qui menacent les étrangèrEs, notamment les malades.
- faire reconnaître par la recherche et les médecins les spécificités du sida chez les femmes.
- agir pour les droits des minorités les plus touchées par le sida et renforcer ainsi leur aptitude à se protéger et à se soigner : usagèrEs de drogues, étrangerEs, prostituéEs, homos, trans'.
- mobiliser la communauté gay et l'ensemble de la population sur la prévention afin qu'on puisse un jour en finir avec cette épidémie.
- imposer la libération des malades en détention.
- stimuler la recherche pour obtenir rapidement de nouvelles molécules, moins toxiques et plus efficaces.

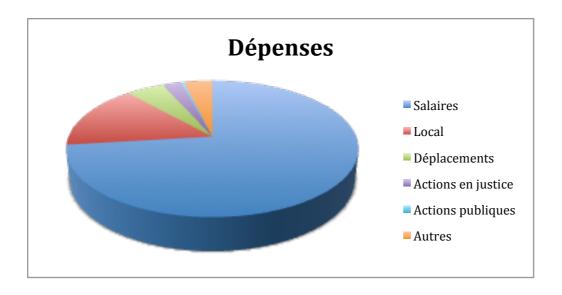
En outre, dans le cadre de l'action en diffamation contre Henriette Zoughebi, celle-ci a été condamnée à verser au STRASS 10 de dommages-intérêts et 20000 de frais de procédure. La vente de badges et d'ouvrages a rapporté 4380. Une partie des ressources du STRASS étant placée sur un compte-épargne, les produits financiers se sont élevés à 724.920.

Pour résumer, en 2012, les ressources du Strass se sont élevées à 70.636,93€, dont 7000€ en nature, selon la répartition suivante :



2/ Nos dépenses

Avec l'embauche de deux juristes le 1er juin 2012, les charges du Strass se sont considérablement accrues. Les frais de personnel représentent désormais la principale dépense du Strass, soit $33.404,92 \in (\text{salaires}, \text{médecine} \text{ du travail}, \text{ etc.})$. Viennent ensuite les frais de local qui, bien que mis gracieusement à notre disposition par Act Up – Paris, ont représenté un coût de $7.000 \in \text{ en 2012}$. Le STRASS intervenant au national, les frais de déplacements se sont élevés à $2277,8 \in \text{ Les frais}$ des actions en justice engagées se sont élevés à $1137 \in \text{ En outre}$, le STRASS a également engagé des frais à hauteur de $172,8 \in \text{ dans}$ le cadre d'actions publiques et d'autres frais divers à hauteur de $1712,01 \in (\text{impressions pour la diffusion de nos outils, affranchissement, etc.}).$



3/ Notre bilan financier 2012

Bilan positif fin 2012:

- Restent 24.202,29 \in de la subvention Mama Cash pour l'année 2013. Cette somme sera affectée proritairement à l'embauche de 2 juristes (1 mois restant du CDD de 8 mois + réembauche en septembre 2013), d'autant plus qu'une nouvelle subvention Mama Cash ne dépasserait pas 40 000 \in et que les subventions publiques d'aide à l'embauche ne sont pas garanties.

- Les subventions publiques d'aide à l'embauche ont été complètement utilisées.

- Restent 3.269,92€ des fonds propres du Strass (cotisations et dons de particuliers). Cette somme sera prioritairement affectée à l'information et à la mobilisation des TDS

Pour l'année 2013, nous allons demander à nouveau une subvention à la fondation Mama Cash (40.000€). En ce qui concerne les aides publiques à l'embauche, elles ne sont en aucun cas garanties. Nous avons aujourd'hui la volonté de pérenniser l'embauche de deux juristes, de financer la création d'un poste de coordinateurTRICE du STRASS et de permettre l'embauche d'un agent comptable.

La recherche de fonds supplémentaires est donc indispensable. Nous envisageons de demander une formation à l'association Amorces à cet effet.